

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 21\_MOT\_10 - Motion Sergei Aschwanden et consorts - Sport dans la scolarité postobligatoire : il est grand temps de compenser l'incurie prolongée de l'Etat.

Séance du Grand Conseil du mardi 20 avril 2021, point 2.10 de l'ordre du jour

## Texte déposé

Selon une étude établie en 1989<sup>[1]</sup><sup>(#\_ftn1)</sup> dans le canton de Vaud, 80% des apprentis ne bénéficiaient pas de cours d'Education Physique et Sportive (EPS) ! Malheureusement 32 ans plus tard la situation n'a guère évolué, puisqu'aujourd'hui se sont 74% des apprentis qui ne peuvent pas suivre des cours d'EPS, cela représente environ 17'000 apprentis qui subissent les conséquences du non-respect de la loi cantonale et fédérale en matière d'enseignement d'EPS ! Les raisons sont liées à un manque de disponibilité d'infrastructures sportives (pour rappel ; la construction de salles de sport pour les écoles professionnelles/gymnase est de la compétence et de la responsabilité de l'Etat de Vaud). Notre parlement s'est saisi à plusieurs reprises de cette question ces 15 dernières années, notamment mais pas seulement par l'observation de la Commission de Gestion, dans le but de faire en sorte que la situation s'améliore. Sans aucun résultat.

À cela s'ajoute le fait qu'un grand nombre de gymnase (huit au total ne respectent pas la grille horaire du 3-3-3) se trouve également dans une situation de non-respect des heures de sport pour des raisons identiques à celles des écoles professionnelles. Selon les informations connues à ce jour, il manque au total 30 salles de sport au niveau du canton de Vaud afin de pouvoir enseigner l'EPS en respectant le cadre légal cantonal et fédéral. La Direction Générale de l'Enseignement Post-Obligatoire (DGEP) annonce vouloir s'efforcer de construire lesdites salles de sport. Force est de constater qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucune planification à moyen et long terme de construction de ces infrastructures. Pire encore : lors de la présentation des deux derniers gymnases (Burrier et Bussigny) le CE n'avait pas prévu de salle de sport et c'est le Grand Conseil qui a rectifié la situation afin que le gymnase de Bussigny puisse avoir une salle. Dernièrement une étude de l'agence mondiale de la santé met en lumière que l'activité physique, au-delà du fait qu'elle est bénéfique pour la santé, améliore les prestations scolaires<sup>[2]</sup><sup>(#\_ftn2)</sup>. Une étude similaire vient de paraître concernant des élèves suisses.<sup>[3]</sup><sup>(#\_ftn3)</sup> Il nous paraît donc légitime de devoir trouver une solution le plus rapidement possible, afin que les gymnasiens et apprentis puissent profiter d'un enseignement de cours EPS qui respecte le cadre légal.

En date du 8 mars 2021, le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) a publié un communiqué dans lequel il était évoqué que l'Etat de Vaud souhaite renforcer le soutien aux mathématiques à l'école avec, entre autre, la nomination d'ambassadeurs. En date du 15 mars 2021, le DFJC a publié un autre communiqué de presse qui évoque un soutien de l'Etat de Vaud aux jeunes afin de leur permettre de se ressourcer. Nous saluons ces démarches qui font pleinement sens, mais se pose tout de même la question de savoir pourquoi le sport, plus précisément l'EPS, n'a pas un soutien conséquent afin de solutionner les diverses problématiques évoquées ci-dessus ? Il est demandé aux maîtres d'éducation physique de faire preuve de « *génie local* » afin de compenser le manque en salles de sport. Lesdits professeurs font preuve d'une grande créativité, mais sans moyens financiers, toute idée, quelle qu'elle soit, ne verra jamais le jour, c'est la raison pour laquelle les signataires de cette motion demandent au Conseil d'Etat :

D'affirmer clairement leur volonté de soutien au sport, et de présenter un plan de mise en place et de rattrapage en équipements sportifs, notamment de salles de sport dans les plus brefs délais.

En attendant la construction des salles manquantes, nous demandons une somme annuelle via le budget de fonctionnement, afin de permettre aux enseignants de mettre sur pied des activités physiques et sportives hors cadre.

Cette somme, servira à financer des activités physiques pratiquées hors salles de sport là où il en manque, pour :

- Obtenir que tous les apprentis et gymnasiens pratiquent l'EPS conformément au cadre légal cantonal et fédéral.
- Permettre aux enseignants d'EPS d'avoir les moyens financiers de développer le « *génie local* », et ceci jusqu'à ce que l'Etat de Vaud construise enfin les infrastructures sportives manquantes pour respecter.

[1](#\_ftnref1) Selon étude du SCRIS, en 1989 seuls 20% des apprentis bénéficient de cours d'EPS selon le cadre légal : Briant, H. (1989). *L'APPRENTI ET LE SPORT* (p. 48). Rue St-Martin 7, 1014 Lausanne : Service cantonal de recherche et d'information statistiques.

[2](#\_ftnref2) (<https://www.euro.who.int/fr/health-topics/noncommunicable-diseases/pages/who-european-office-for-the-prevention-and-control-of-noncommunicable-diseases-ncd-office/news/news/2021/2/who-reviews-effect-of-physical-activity-on-enhancing-academic-achievement-at-school>)  
(<https://www.euro.who.int/fr/health-topics/noncommunicable-diseases/pages/who-european-office-for-the-prevention-and-control-of-noncommunicable-diseases-ncd-office/news/news/2021/2/who-reviews-effect-of-physical-activity-on-enhancing-academic-achievement-at-school>)

[3](#\_ftnref3) (<https://www.rts.ch/info/sciences-tech/12087748-les-eleves-sportifs-meilleurs-en-mathematiques-et-en-grammaire-selon-une-etude.html>)(<https://www.rts.ch/info/sciences-tech/12087748-les-eleves-sportifs-meilleurs-en-mathematiques-et-en-grammaire-selon-une-etude.html>)

## Conclusion

Prise en considération immédiate et renvoi au CE

## Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Catherine Labouchère	PLR
Yann Glayre	UDC
Marion Wahlen	PLR
Cédric Echenard	SOC
Patrick Simonin	PLR
Sacha Soldini	UDC
Maurice Mischler	VER

<b>Signataire</b>	<b>Parti</b>
Jean-Marc Sordet	UDC
Pierre Zwahlen	VER
Yvan Pahud	UDC
Alexandre Berthoud	PLR
Aurélien Clerc	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Guy Gaudard	PLR
Cédric Weissert	UDC
Denis Rubattel	UDC
Séverine Evéquoz	VER
Alain Bovay	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Bernard Nicod	PLR
Vincent Keller	EP
Nicolas Bolay	UDC
Nicolas Suter	PLR
Philippe Germain	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Daniel Develey	PLR
Gérard Mojon	PLR
Julien Cuérel	UDC
Daniel Ruch	PLR
Cloé Pointet	V'L
Jean-François Cachin	PLR
Philippe Vuillemin	PLR
Carole Dubois	PLR
Céline Baux	UDC
Carole Schelker	PLR

<b>Signataire</b>	<b>Parti</b>
Pierre-André Romanens	PLR
Florence Gross	PLR
Jean-François Chapuisat	V'L
Marc Vuilleumier	EP
Blaise Vionnet	V'L
Georges Zünd	PLR
Rémy Jaquier	PLR

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[\[+41213160500\]](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[\[info.grandconseil\(at\)vd.ch\]](mailto:info.grandconseil@vd.ch)(javascript:linkTo\_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl');).

[\[Visualiser sur la carte\]](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).